

Les activités physiques de pleine nature (APPN) permettent de vivre des expériences individuelles et collectives porteuses de nombreux apprentissages. Qu'il s'agisse d'EPS ou de sport scolaire, la possibilité de pratiquer une activité sportive en pleine nature est une liberté que l'École doit encourager dès le plus jeune âge.

Notre académie offre une diversité d'environnements qui sont de merveilleux terrains d'apprentissage de la maîtrise des risques et de l'autonomie, mais aussi d'épanouissement, d'entraide et d'émotions partagées, à condition que les expériences qu'offrent les APPN soient osées avec le minimum de risques objectifs et réalisées avec le maximum de sécurité.

Dans ce cadre, la circulaire n° 2017075 du 19/04/2017 réprécise les exigences de sécurité attendues dans l'enseignement des activités de pleine nature. Elle invite également chaque académie à établir des protocoles de sécurité adaptés aux caractéristiques qui sont les siennes tant d'un point de vue environnemental qu'en termes de public scolaire accueilli. Ces **protocoles académiques ont pour but de synthétiser les opérations incontournables à vérifier et à effectuer avant, pendant et après la leçon d'EPS. Ils s'appliquent également à l'association sportive, aux sections sportives scolaires et à tout autre dispositif d'enseignement.** Ils feront l'objet d'une actualisation récurrente au regard des évolutions réglementaires, techniques, pédagogiques ou didactiques observées.

Quelle que soit l'activité support nous souhaitons rappeler à tous les professeurs qui s'engagent sur l'enseignement des APPN les recommandations incontournables suivantes :

-la conception même des APPN repose sur deux idées centrales : **partir - revenir en sécurité et garder la possibilité de renoncer.**

Pour l'enseignant, il peut s'agir par exemple de renoncer à la sortie en raison d'une météo défavorable et, pour l'élève, de renoncer dans l'instant à un itinéraire envisagé, s'il est jugé trop risqué ou dangereux.

-il apparaît indispensable de **distinguer des niveaux d'engagement différents**, au regard de la charge émotionnelle et sécuritaire qui pèse sur le pratiquant.

-l'enseignant doit s'organiser pour **garantir de façon pleine et entière une chaîne de sécurité et une chaîne de contrôle fiables.** Elles ne peuvent être déléguées, et ainsi de façon constante, l'élève ne peut se substituer à l'enseignant dans un contrôle final nécessaire à la pratique en sécurité.

Pour cette activité vous devez faire une demande de validation d'un projet pédagogique ayant pour support une APPN à environnement spécifique en remplissant le formulaire en ligne ci-dessous :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/projets-d-activites-appn-en-environnement-specifig>

AVANT la première descente

Organisation :

- **Taux d'encadrement recommandé : 1 encadrant pour 10 élèves.**
- Le chef d'établissement sait où se déroule la sortie, le nombre d'élèves et le taux d'encadrement (adultes/élèves).
- Un protocole d'alerte des secours est défini (rassurer et couvrir la victime, premiers secours, skis en croix pour éviter un sur-accident, donner l'alerte via les pisteurs, prévenir le chef d'établissement).

Équipement des élèves :

- Skis réglés et adaptés à la taille du skieur (serrage en fonction dupoids et du niveau du skieur).
- Chaussures avec boucles serrées.
- Casque homologué, attaché obligatoire.
- Gants obligatoires.
- Masque préconisé ou lunettes (indice mini 3).
- Crème solaire.

Gestion du groupe :

- Liste d'appel des élèves sur papier.
- Numéro du responsable légal.
- Evaluation déclarative : Comment (s'arrêter, maîtriser sa trajectoire), quand, où, quelle fréquence, type de piste, type de remontée ?
- Connaître la procédure en cas d'accident : Protéger ; Alerter ; Secourir. (P.A.S)
- L'identification des groupes de niveau et des élèves est facilitée par le port d'une chasuble.

Équipement de l'encadrant :

- Téléphone portable chargé et sur soi.
- Matériel conseillé : couverture de survie, trousse de secours légers, barres de céréales, paire de gants, bonnet et lunettes de secours, crème solaire, un outil multifonctions, talkies.

Connaissance des caractéristiques de la sortie et de la station :

- Météo du jour.
- Plan des pistes.
- Horaires et rdv de retour.
- Connaître le numéro de téléphone direct du service des pistes pour signaler un accident ou demander de l'aide si groupe en difficulté.

Responsabilités civiles et pénales :

- Dans le second degré, seuls les enseignants d'EPS (en activité) et les personnels diplômés ou qualifiés dans l'activité peuvent encadrer les activités à environnement spécifique conformément aux articles R212-7 et L212-2 du code du sport.
- Chaque encadrant engage ses responsabilités civiles et pénales quand il prend un groupe en charge.

PENDANT la sortie

Connaissances des règles incontournables en tant qu'usager des pistes :

- Seul l'espace entre les jalons est défini comme « piste ».
- Hors-piste INTERDIT.
- Identifier le jalonnage réfléchissant (toujours à droite en descendant).
- Être capable de s'arrêter.
- Maîtriser sa trajectoire.
- Maîtriser sa vitesse.
- Choisir les zones d'arrêt.
- Respecter la signalétique.
- Respecter autrui.
- Protéger ; Alerter ; Secourir (P. A .S)

Remontées mécaniques :

- Prenez le temps d'observer le fonctionnement du téléporté et expliquez les règles de sécurité aux élèves.
- Que doit faire l'élève : avant, pendant, en cas d'arrêt et à l'arrivée de la remontée mécanique.

Évaluation :

- Obligation de vérification du niveau de chaque élève sur une piste facile (verte) et proche de la station afin d'effectuer rapidement des réajustements de groupes. Viser l'homogénéité relative du groupe.

Exemples de cheminements possibles du groupe :

Les points de départ et d'arrivée sont déterminés et connus des élèves (jalons, panneaux, points remarquables...).

- En file indienne avec intervalles de sécurité et ordre de descente fixé.
- En binôme.
- En conduite de groupe inversé.
- Routine avec aménagement du milieu.

L'encadrant se positionne de telle sorte à avoir un visuel sur le groupe. L'identification des élèves est facilitée par le port d'une chasuble.

Choix des zones d'évolution :

- Sous-estimer ses propres compétences et celles des élèves. Surestimer les ennuis éventuels.
- Définir des évolutions adaptées aux conditions de neige et de pente : verglas, bosses, piste étroite...
- La dernière piste ne doit pas être la plus exigeante de la sortie.

APRES la sortie

Faire un bilan élèves et encadrants : Niveau, homogénéité des groupes, espaces d'évolution, respects des consignes, difficultés rencontrées, besoin de formation complémentaire ...

